



Renouvellement titre de sejour et contrat de travail

Par **nikoucka**, le **17/11/2009** à **15:39**

Bonjour,rn rnrnje suis Français et marié à une malgache depuis le 12 novembre 2005.rnrnMa femme a trouvé un emploi en septembre de cette année en tant que ATSEM dans une mairie.rnrnLa mairie souhaitait lui faire signer un CDI mais n'a pas pu le faire compte tenu du fait que son permis de séjour doit être renouvelé tous les ans. Elle a donc signé un CDD jusqu'au 31 décembre. Sans permis de séjour renouvelé, la mairie ne peut pas lui faire signer un nouveau contrat, or la préfecture nous a dit que le nouveau permis n'arriverai pas avant fevrier, comme c'est le cas chaque année dès que nous renouvelons son permis de séjour.rnrnY-a-t-il une solution pour éviter une perte d'emploi pour cette raison, ?rnrnJe songe a remuer ciel et terre (lettre au préfet, au ministre de l'intérieur, voire au président), car il serait réellement révoltant de perdre un emploi à cause de la lenteur de l'administration !!!rnrnmerci de votre réponse